Sans justice climatique, 120 millions de personnes supplémentaires seront dans la pauvreté d'ici 2030

« Aider ceux qui subissent les conséquences sans avoir bénéficié du développement qui est le nôtre », proclamait le 6 juillet dernier, Nicolas Hulot, ministre de la transition écologique et solidaire lors de l'annonce du Plan climat. Les scientifiques et les économistes soulignent que sans intégration d'objectifs justes dans les politiques économiques, sociales et environnementales, tant au niveau national qu'international, le nombre de personnes pauvres croîtra, même en cas de prospérité générale, à cause du changement climatique.

L'injustice du changement climatique

Les personnes pauvres, surtout dans les pays les moins riches, vivant avec moins de 1.90 \$ par jour, sont plus exposées aux catastrophes naturelles, sécheresses, canicules, inondations, cyclones, famines et maladies. Ces événements sont intensifiés par le changement climatique, causé par les gaz à effet de serre, que les pays pauvres ont toujours moins émis et qui n'ont pas les moyens de s'y adapter.

Depuis 2003, la justice climatique prend une place centrale dans la question du changement climatique [I]. C'est la société civile qui s'est mobilisée en premier depuis la COP 6 (6è conférence des parties de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC)) de La Haye de 2000 [II], où s'est tenu le premier sommet sur la justice climatique, pour que cette notion soit intégrée aux négociations internationales [III]. « L'Accord de Paris, suite à la COP21, introduit le concept de justice climatique, indique Agnès Michelot, maître de conférences HDR en droit public à l'université de La Rochelle. C'est la première fois que l'expression de justice climatique est utilisée dans un accord international » [IV]. Ce terme fait référence à la répartition des effets du réchauffement climatique, très injuste en soi : les pays les plus riches, qui ont toujours émis le plus de gaz à effet de serre, et continuent de le faire, connaîtront des impacts économiques et sociaux de plus faible ampleur, même s'ils y seront plus importants en valeur monétaire absolue. Par ailleurs, ils disposent de plus de moyens pour y faire face et s'adapter. A cela s'ajoute le fait que certaines populations n'ont pas les moyens de se protéger efficacement et auront plus de mal à se reconstruire après des catastrophes naturelles. Le dernier rapport du GIEC [a] indiquait déjà que les populations marginalisées au niveau social, économique, culturel, politique et institutionnel sont particulièrement vulnérables au changement climatique. Dans un rapport du Conseil économique, social et environnemental (CESE) publié en 2016 [b], Jean Jouzel et Agnès Michelot soulignent que ce constat vaut aussi pour les pays développés.

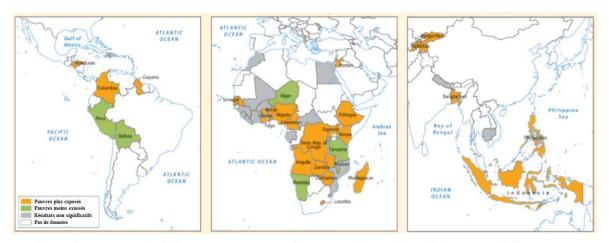
Les personnes pauvres, plus exposées aux catastrophes naturelles

Peu d'études existent sur la disproportion des impacts du changement climatique pour les populations les plus pauvres. En 2016 cependant, un rapport de la banque mondiale, « Shock Waves : Managing the Impacts of Climate Change on Poverty » [c], étudie ces inégalités au niveau mondial. « Les catastrophes naturelles touchent plus souvent les populations les plus pauvres, explique Stéphane Hallegatte, économiste dans le Groupe sur le changement climatique pour la Banque mondiale. Et ces populations perdent une part plus importante de leur richesse tout en recevant moins d'aides de leurs familles et des systèmes financiers ». La définition de la pauvreté utilisée est basée sur des personnes qui vivent avec moins de 1.90 \$ par jour. « En France, même les gens dans la rue vivent avec plus, c'est donc une définition extrême de la pauvreté. Nous l'utilisons pour réaliser

des comparaisons internationales mais évidemment elle n'est pas qu'une question monétaire », indique l'économiste. D'autres critères indirects sont observés tels que la malnutrition des enfants, l'accès aux soins ou à l'éducation, ainsi que le logement ou la participation civique.

Les sécheresses et les canicules impactent les plus démunis dans les pays pauvres

L'équipe de Stéphane Hallegatte a observé les données de 52 pays dans l'hémisphère sud. Les chercheurs ont noté que pour les sécheresses, 85% de la population vit dans des pays où les personnes pauvres sont plus exposées que le reste de la population. Selon un article réalisé dans le cadre de ce rapport, le nombre de personnes exposées aux sécheresses pourrait augmenter de 9 à 17% d'ici 2030 et de 50 à 90% d'ici 2080 [1]. De même, 37 pays, parmi les moins riches, dans les zones les plus chaudes, connaissent une surexposition des personnes pauvres aux fortes températures, comme au Nigéria, l'un des pays étudiés le plus exposé à la chaleur.



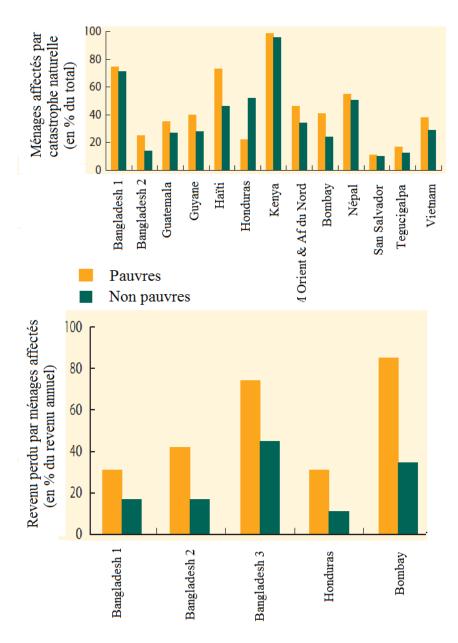
Pays (en orange) où les pauvres sont plus exposés que les riches aux sécheresses

Source: Shock Waves, 2016 (pages 8, 9, 90 et 91), Banque mondiale

Les plus précaires plus touchés dans leur habitat par les inondations et les cyclones

On observe une tendance similaire pour les inondations. Dans la moitié des pays étudiés, les personnes pauvres sont plus exposées aux inondations et ce déséquilibre s'agrandit dans les zones urbaines. Entre 1970 et 2010, alors que la population globale a cru de 87%, la population dans les zones inondables a augmenté de 114% et celle des zones exposées aux cyclones de 192%. Ces constats sont liés à des problématiques complexes. Bien que certaines régions soient plus exposées, elles restent attractives car elles offrent plus de services, de transports et aussi de travail. C'est le cas dans les villes où de plus en plus de gens s'installent alors que le risque y est accru. A Bombay, en 2005, lors d'une inondation, 75 % des personnes exposées aux inondations gagnaient moins de 7 500 roupies par mois (soit environ 100 euros). Suite à cette inondation, les personnes considérées comme non pauvres ont perdu plus en valeur absolue mais, relativement à ce qu'ils possédaient, ce sont les plus pauvres les plus touchés. De plus, leurs habitations typiques sont plus fragiles et sujettes à être totalement détruites par une inondation. En conséquence, les personnes plus pauvres mettent plus de temps à retrouver un logement. 75% des ménages étudiés ont indiqué des coupures d'électricité, des problèmes de transports et d'eau potable ainsi que de gestion des déchets. Dans tous les cas, les personnes les plus pauvres ont le moins d'options possibles face à ces dégâts [2].

Pour toutes ces raisons, les catastrophes naturelles ont un impact visible sur la pauvreté. D'après une étude parue en 2013, entre 2000 et 2005, les inondations et sécheresses auraient augmenté le niveau de pauvreté de 1,5 à 3,7% dans les municipalités mexicaines affectées [3].



Les pauvres plus exposés et impactés par les catastrophes naturelles

Source: Shock Waves, 2016 (pages 8 et 93), Banque mondiale

Les pertes économiques liées aux cyclones extratropicaux pourraient augmenter de 11 à 120 % d'ici 2040, selon un article de Laurens Bouwer paru en 2013 [4]. Une étude réalisée à la suite du cyclone Aila en 2009 au Bangladesh montre que 25% des foyers pauvres étaient exposés face à 14% des foyers non pauvres [5]. Les auteurs du rapport Shock Waves concluent cependant que bien d'autres facteurs entrent en jeu, tels que les institutions, la géographie et le développement du pays.

L'agriculture, l'alimentation et la santé symptomatiques de cette injustice climatique

Le changement climatique aura comme premières conséquences d'augmenter les maladies et les difficultés alimentaires des populations pauvres. D'après un rapport de l'OMS de 2014, d'ici 2030, 48 000 enfants de moins

de 15 ans mourront à cause de diarrhées et 7,5 millions connaîtront la famine à cause du changement climatique [d] [V]. De plus, les premiers revenus des populations les plus pauvres sont liés à l'agriculture. Or, celui-ci influe aussi sur la productivité des terres et donc sur les prix des denrées alimentaires.

Face à toutes ces problématiques, ce sont aussi les personnes pauvres qui touchent le moins d'aides financières [e].

La nécessité d'une justice climatique

Des politiques de développement pour limiter l'impact du changement climatique

[Chiffre clé]

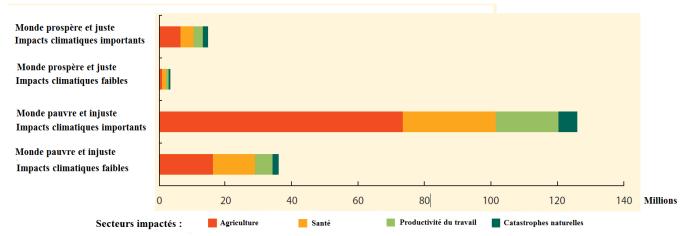
120: Dans le cas d'un monde injuste avec pauvreté, même avec un changement climatique limité à +2°C en 2100, l'augmentation de température moyenne 2016 -2035 pourra atteindre 1.2°C par rapport à la période 1850-1900 [I] et le nombre de personnes pauvres supplémentaires qu'il provoquera pourrait atteindre environ 120 millions en 2030 [II].

Sources : [I] Résumé technique, p 86 et 87, GIEC, 5è rapport, 2013 [a₂]

[II] Shock Waves, 2016 (page 188), Banque mondiale

Ce que montre surtout ce rapport est que le lien entre la prise en compte de la pauvreté et celle du changement climatique est indissociable et que la question va dans les deux sens. En effet, d'une part, les populations pauvres sont plus exposées à de forts risques tandis que celles vulnérables peuvent tomber dans la pauvreté. D'autre part, pour rester sous la barre des 2°C, réduire les inégalités structurelles est nécessaire. Les auteurs ont donc travaillé aux solutions possibles et aux conséquences du changement climatique si rien n'était mis en place pour réduire la pauvreté. « Nous avons réalisé des projections sur le nombre de personnes pauvres et les effets supplémentaires du changement climatique, détaille Stéphane Hallegatte. Nous avons créé deux scenarii de base, un optimiste et un pessimiste. Même avec un changement climatique limité à 2°C en 2100, le nombre de personnes supplémentaires vivant dans la pauvreté à cause du changement climatiques pourrait atteindre 120 millions en 2030 ».

En revanche, dans un scénario avec des politiques de développement appropriées, le nombre de personnes vivant en grande pauvreté n'augmenterait « que » de 3 à 16 millions à cause du changement climatique.



Nombre de pauvres supplémentaires en 2030 même avec un changement climatique limité à 2° et suivant la prospérité et la justice mondiale

Source: Shock Waves, 2016 (pages 14 et 187), Banque mondiale [A]

Action juridique et changement climatique

L'un des moyens de faire avancer le sujet passe par l'action juridique. Pour l'instant, ce sont surtout des associations qui travaillent sur ces questions en intentant des procès. C'est le cas de la fondation néerlandaise Urgenda qui agit pour une transition vers une société durable et une économie circulaire. En 2015, cette dernière a gagné un procès lancé avec 900 autres co-plaignants contre le gouvernement néerlandais pour n'avoir pas mis en place d'actions suffisantes face au danger que représente le changement climatique [VI]. La Bolivie a connu une expérience inédite en 2009 : le Tribunal international de justice climatique [VII] a rassemblé des organisations sociales de défense des droits de l'homme de différents pays et a étudié des plaintes contre divers gouvernements et entreprises. Il n'avait cependant pas de portée juridique mais morale et politique.

Plus récemment, End Ecocide on Earth se mobilise pour que le crime international d'écocide soit reconnu [VIII]. Notre Affaire à tous, elle, va déposer un recours en carence fautive contre l'Etat français pour lutte insuffisante contre le changement climatique [IX]. Elle va exposer les raisons de porter devant les tribunaux nationaux les questions de responsabilité liées à la justice climatique et à la prise en compte des limites planétaires au cours d'un colloque intitulé « Le droit au service de la justice climatique : jurisprudences et mobilisations », qui aura lieu le 03 novembre 2017 [X].

Etablir des liens entre pauvreté, changement climatique et santé

Il faut développer la recherche sur les liens entre pauvreté et changement climatique, notamment sous l'angle de la santé, en France par exemple : « Il est évident que les sans-abris vont particulièrement souffrir des canicules et qu'ils n'auront pas les moyens de faire face aux risques climatiques. Mais très peu d'études s'intéressent à ces questions. Tout l'enjeu est d'arriver à avoir des données et d'orienter la recherche pour combler cette lacune. Or, aujourd'hui, peu de financement existe pour ce type de recherche », estime Agnès Michelot. Un rapport scientifique en région Aquitaine coordonné par Hervé Le Treut en 2013 intègre des données sur la santé [XI]. L'équipe d'Isabelle Baldi, maître de conférences et praticienne hospitalière, indique que les évènements climatiques ont un impact sur la santé et en particulier, pour les vagues de chaleurs, pour les personnes en fin de vie ou malades. Si le plan national canicule a été mis en place pour prévoir les épisodes caniculaires et les risques sanitaires, en Aquitaine, des plans de gestion des risques liés aux vagues de froid existent depuis 2004. La qualité

de l'air et de l'eau et les maladies à transmission vectorielle sont aussi évoquées ainsi que les inégalités dans la population.

C'est un axe que souhaite développer Agnès Michelot en évoquant notamment l'impact du changement climatique sur la santé des plus démunis : « Au niveau national, il faudrait un plan Santé qui prenne en compte ces enjeux pour les plus pauvres ».

Intégrer la justice climatique aux politiques et mesures publiques tant nationales qu'internationales

Seul un scénario de prospérité mondiale équitable limiterait à 16 millions maximum le nombre de personnes pauvres supplémentaires que le changement climatique pourrait provoquer en 2030. Il nécessite des mesures économiques et de développement appropriées, avec un schéma d'organisation pour les mettre en cohérence avec une politique climatique juste, reliant l'environnement et le social.

« Pour l'instant, poursuit-elle, d'un côté on évoque continuellement la lutte contre le changement climatique tout en établissant dans d'autres domaines des plans qui ne lui sont jamais liés. Il faut un schéma d'organisation pour les mettre en cohérence avec une politique climatique juste ».

Selon la chercheuse, la justice climatique est un objectif d'éthique qui devrait servir à l'orientation des politiques publiques. Or c'est là l'un des points de blocage. « Les politiques publiques n'établissent pas de lien entre vulnérabilités sociale et environnementale », s'alarme-t-elle. L'avis au CESE sur la justice climatique en France [b] mentionne en effet que les Etats ne la reconnaissent pas en termes d'actions ou d'objectifs ni au plan national ni international.

Cependant, même si celle-ci n'est pas encore clairement identifiée comme un sujet politique, cette notion progresse, comme en témoigne le vote du Comité économique et social européen du 19 octobre 2017 sur la justice climatique [XII] et la mobilisation [VIII] [IX] et les publications des ONG à ce sujet [XIII].

Pour qu'elle soit reconnue et efficace à un niveau global, elle doit être intégrée dans toute politique tant locale que nationale ou internationale. « Il faut une politique qui relie l'environnement et le social. Si on prend l'exemple de la Chine avec le charbon, conclut Stéphane Hallegatte, il y a eu un changement de politique car des gens mouraient. En premier lieu, cela a été une amélioration de vie, avec des impacts immédiats sur le quotidien et la santé. Mais cela a aussi des effets à long terme sur le changement climatique. Plus on combinera ces politiques, mieux ce sera ».

Revues scientifiques à comité de lecture :

[1] Hessel Winsemius, Brenden Jongman, Ted Veldkamp, Stéphane Hallegatte, Mook Bangalore, and Philip Ward, 2016. « Relating climate change policy to poverty policy: assessing the global exposure of the poor to floods and droughts". Geophysical Research Abstracts Vol. 18, EGU2016-14777

http://adsabs.harvard.edu/abs/2016EGUGA..1814777W

[2] Patankar, A., & Patwardhan, A, 2016. "Estimating the uninsured losses due to extreme weather events and implications for informal sector vulnerability: a case study of Mumbai, India." Natural Hazards, 80, 285–310. doi:10.1007/s11069-015-1968-3

https://link.springer.com/article/10.1007/s11069-015-1968-3

[3]Rodriguez-Oreggia, E., A. De La Fuente, R. De La Torre, and H. A. Moreno, 2013. "Natural Disasters, Human Development and Poverty at the Municipal Level in Mexico." J. Dev. Stud. 49: 442–55

http://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/00220388.2012.700398

[4] Bouwer, L. M, 2013. "Projections of Future Extreme Weather Losses under Changes in Climate and Exposure." Risk Analysis, Volume 33, Issue 5 Pages 915–930

http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/j.1539-6924.2012.01880.x/abstract

[5] Akter, S., and B. Mallick, 2013. "The Poverty–Vulnerability–Resilience Nexus: Evidence from Bangladesh." Ecol. Econ. 96: 114–24.

https://www.ufz.de/export/data/2/80332_Akter_and_Mallick_2013_webversion.pdf.

Rapports d'organismes nationaux et internationaux :

[a] GIEC, 5è rapport, 2014. "Changements climatiques – Impacts, adaptation et vulnérabilité", Résumé à l'intention des décideurs

http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/wg2/ar5 wgII spm fr.pdf

[a₂] GIEC, 5è rapport, 2013. "Changements climatiques – Les éléments scientifiques", Résumé technique (RT) p 86 et figure RT 14, p 87 (tableau du bas, en regard de RCP 2.6)

http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/wg1/WG1AR5_SummaryVolume_FINAL_FRENCH.pdf http://www.ipcc.ch/report/graphics/index.php?t=Assessment%20Reports&r=AR5%20-

%20WG1&f=Technical%20Summary

[b] Jouzel Jean et Michelot Agnès, "La Justice climatique : enjeux et perspectives pour la France", Avis du CESE adopté le 27/09/2016.

http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2016/2016 10 justice climatique.pdf

[c] Hallegatte, Stephane; Bangalore, Mook; Bonzanigo, Laura; Fay, Marianne; Kane, Tamaro; Narloch, Ulf; Rozenberg, Julie; Treguer, David; Vogt-Schilb, Adrien, 2016. "Shock Waves: Managing the Impacts of Climate Change on Poverty. Climate Change and Development." Washington, DC: World Bank

https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/22787/9781464806735.pdf

[d] Hales, S., S. Kovats, S. Lloyd, and D. Campbell-Lendrum, 2014. "Quantitative Risk Assessment of the Effects of Climate Change on Selected Causes of Death, 2030s and 2050s." World Health Organization.

http://www.who.int/globalchange/publications/quantitative-risk-assessment/en/

[e] Allen, F., A. Demirgüç-Kunt, L. F. Klapper, and M. S. Martinez Peria. 2012. "The Foundations of Financial Inclusion: Understanding Ownership and Use of Formal Accounts." Policy Research Working Paper 6290, World Bank, Washington, DC.

 $\frac{http://documents.worldbank.org/curated/en/348241468329061640/The-foundations-of-financial-inclusion-understanding-ownership-and-use-of-formal-accounts}{}$

Notes:

[I] Camila Rolando Mazzuca, « Entre désillusion et renouvellement : le mouvement pour la justice climatique (voir paragraphe «Brève histoire de la naissance du mouvement ») », Mouvements, 3 décembre 2015

http://mouvements.info/entre-desillusion-et-renouvellement-le-mouvement-pour-la-justice-climatique/

[II] Agnès Michelot, « La justice climatique : un enjeu pour la COP 22 porté par la société civile », in Marta Torre-Shaub (dir.), « Bilan et perspectives de la COP 21 », Editions IRJS, Paris, 2017, pp. 79-93 ; Agnès Michelot (coord.) (Préface Jean Jouzel), « Climate justice : challenges and perspectives of COP 21 », Larcier, Bruxelles, 2016.

[III] Préambule de l'Accord de Paris : « Notant qu'il importe de veiller à l'intégrité de tous les écosystèmes, y compris les océans, et à la protection de la biodiversité, reconnue par certaines cultures comme la Terre nourricière, et notant l'importance pour certaines de la notion de « justice climatique », dans l'action menée face aux changements climatiques ». cf. Agnès Michelot, « La notion de justice climatique dans l'Accord de Paris sur le climat », Numéro spécial COP 21, Revue Juridique de l'Environnement, 2016, pp. 73-81

Conférence des Parties, Vingt et unième session de la Convention-cadre sur les changements climatiques : Adoption de l'Accord de Paris, Nations unies, 12 décembre 2015 (Page 2)

http://unfccc.int/files/essential background/convention/application/pdf/french paris agreement.pdf

[IV] Ainsi la Convention-cadre sur les changements climatiques en appelle expressément à l'équité en disposant « [qu'] il incombe aux Parties de préserver le système climatique dans l'intérêt des générations présentes et futures, sur la base de l'équité et en fonction de leurs responsabilités communes mais différenciées et de leurs capacités respectives » (article 3.1)

Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, Nations unies, 1992

https://unfccc.int/resource/ccsites/haiti/ccweb/conven/text/textcomplet.html

http://unfccc.int/resource/docs/convkp/convfr.pdf

[V] OMS, « Changement climatique et santé » Aide-mémoire N°266 Juin 2016 http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs266/fr/

[VI] Urgenda, "The Urgenda Climate Case", 2015

http://www.urgenda.nl/en/climate-case/

[VII] « Projet de tribunal international climatique », Wikipédia

https://fr.wikipedia.org/wiki/Projet de tribunal international climatique

[VIII] End Ecocide on Earth, « Pour une justice environnementale et climatique ! » 31 mars 2017 https://www.endecocide.org/fr/sign/

« Vers une reconnaissance du crime d'écocide », 28 juin 2017, Legitech

https://www.legitech.lu/newsroom/articles/vers-reconnaissance-crime-decocide/

[IX] L'association Notre affaire à tous réclame de l'État français que celui-ci s'engage à réduire de 25 % à 40 % les émissions de GES.

« Soutien au recours de Notre affaire à tous - Agir pour la justice climatique », 3 décembre 2015

http://www.notreaffaireatous.org/soutenir-le-recours/

[X] Le colloque « Le droit au service de la justice climatique », organisé par Notre affaire à tous et France Libertés, se tiendra le vendredi 3 novembre 2017 à l'auditorium de la Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord, 20 avenue George Sand – 93210 Saint-Denis La Plaine.

https://www.france-libertes.org/fr/evenement/colloque-droit-service-de-justice-climatique

Assister au colloque : gratuit. Rejoignez le mouvement mondial pour la justice climatique ! Avec de nombreux recours climat de par le monde

https://www.helloasso.com/associations/notre-affaire-a-tous/evenements/le-droit-au-service-de-la-justice-climatique-jurisprudences-et-mobilisations

Marie V. Toussaint, « Justice climatique : quelles traductions sur le terrain? L'exemple des recours climat » 11 sept. 2017 Mediapart

https://blogs.mediapart.fr/marie-v-toussaint/blog/110917/justice-climatique-quelles-traductions-sur-le-terrain-lexemple-des-recours-climat

[XI] Hervé LE TREUT (dir.), « Les impacts du changement climatique en Aquitaine : un état des lieux scientifique », Presses Universitaires de Bordeaux : LGPA-Editions, 2013, 365 p. (Dynamiques environnementales, HS 2013) http://www.acclimaterra.fr/uploads/2015/10/LES-IMPACTS-DU-CHANGEMENT-CLIMATIQUE-EN-AQUITAINE-110Mo.pdf

[XII] Comité économique et social européen, « La justice climatique : un enjeu commun porté par le Conseil économique, social et environnemental et le Comité économique et social européen » - 24/10/2017

http://www.eesc.europa.eu/fr/news-media/press-releases/la-justice-climatique-un-enjeu-commun-porte-par-le-conseil-economique-social-et-environnemental-et-le-comite-economique

Avis du Comité économique et social européen sur la justice climatique :

http://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/justice-climatique

[XIII] Réseau Climat & Développement, « Après la COP21 : la société civile africaine francophone engagée pour la justice climatique » 26-10-2016

https://reseauactionclimat.org/publications/cop21-societe-civile-africaine-justice-climatique/

[A] Légende : les couleurs montrent le nombre de personnes tombant dans la pauvreté en raison des impacts dans un secteur donné :

- agriculture (perte de revenu des agriculteurs ou augmentation des prix de la nourriture),
- santé (malaria, diarrhée et sous-nutrition),
- productivité du travail,
- catastrophes naturelles (tempêtes, sécheresses et inondations).